

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-23/SG/FP portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1970 et promotion au titre de l'année 1970 du personnel des cadres territoriaux

n° 71-23/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Date de publication
4 janvier 1971

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1971

Date du numéro
25 janvier 1971

TEXTE INTÉGRAL

Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1970, pour compter des dates ci-après indiquées, les fonctionnaires des cadres territoriaux dont les noms suivent : CORPS DES CHAUFFEURS-MECANICIENS ET CHAUFFEURS a) Cadre des chauffeurs-mécaniciens Pour chauffeur-mécanicien de 2e classe – 1^{er} échelon Abdi Megag Guessod, pour compter du 4 juillet 1970. (S.P.C.G) b) Cadre des chauffeurs Pour chauffeur principal – 1^{er} échelon Houssein Djama Omar, pour compter du 1^{er} janvier 1970 (Elevage). Sont promus, au titre de l'année 1970 pour compter des dates ci-après indiquées, les fonctionnaires des cadres territoriaux du Territoire Français des Afars et des Issas dont les noms suivent : CORPS DES CHAUFFEURS-MECANICIENS ET CHAUFFEURS a) Cadre des chauffeurs-mécaniciens b) Cadre des chauffeurs